

ENSEMBLE INSTRUMENTAL DU CO DE LA GRUYERE

ELEVES DU CO DE BULLE

Chers parents, chers musiciennes et musiciens,

C'est avec plaisir que nous vous faisons parvenir diverses informations concernant la saison 2022 / 2023 de l'ensemble instrumental des CO de la Gruyère.

La participation à l'ensemble instrumental permet de vivre la musique autrement, par la pratique et la participation à divers projets musicaux. Cela implique que l'élève suivra son cours de musique à travers sa participation à l'ensemble instrumental et ne suivra pas le cours hebdomadaire de musique avec sa classe. Ce cours est remplacé par une heure d'étude.

Nous exigeons donc un engagement exemplaire de chacun et une participation à toutes les répétitions ainsi qu'à toutes les prestation puisqu'il s'agit d'un cours officiel et non facultatif.

La possibilité de participer à l'ensemble instrumental est offerte à tous les élèves qui jouent d'un instrument à vent (bois, cuivres), d'un instrument de percussion ou du tambour. Il s'agit d'un ensemble de type « harmonie ». Il est donc obligatoire de suivre des cours d'instrument pour participer à cet ensemble.

L'ensemble participe aux événements internes au CO (Noël, clôtures, autre...) et aux manifestations régionales tels que les fêtes de jeunes ou des girons des musiques de la Gruyère.

La direction de l'ensemble est assurée par Yann Loosli et Lionel Chapuis.

Nous nous réjouissons de vous accueillir nombreux à l'ensemble instrumental pour vivre de grands moments de musique!

Yann Loosli 079 689 57 05 Lionel Chapuis 079 220 62 29



A vos agendas! Merci d'ores et déjà de réserver les dates ci-dessous! Toutes les prestations sont évidemment obligatoires.

- Lundi matin 4 décembre 2022 et mercredi matin 3 mai : demi-journées musicales sur le temps scolaire
- Vendredi 9 décembre 2022 : Marché de Noël à Bulle
- Vendredi 12 mai 2023 : Giron des musiques de la Gruyère au Pâquier
- Samedi 3 juin 2023 : répétition puis concert à Montreux
- · Vendredi 23 juin 2023 : concert annuel à Sâles
- Nous animerons comme chaque année la fête de Noël de l'école et les clôtures durant les derniers jours de cours, merci d'en tenir compte, cela peut être programmé le dernier vendredi en fin de journée!

Répétitions hebdomadaires - 2 possibilités :

Mardi	12h40 - 13h30	Abris PC sous les salles de sport
Jeudi	11h55 - 12h45	Abris PC sous les salles de sport

Première répétition : mardi 13 ou jeudi 15 septembre

Les élèves seront inscrits au service de repas le jour de répétition. Les élèves qui habitent à proximité du CO et qui souhaitent rentrer manger à la maison sont priés de le mentionner dans les remarques.

Le moment de répétition de chaque membre sera fixé en fonction de ses disponibilités et deviendra définitif.

Une séance d'information (sans instrument) aura lieu : <u>jeudi 8 septembre à 9h50</u> (récréation) à l'aula du CO de Bulle.

Délai d'inscription : jeudi 8 septembre

Nous restons bien entendu à votre disposition en cas de question. Nous vous remercions pour votre engagement et nous réjouissons de vivre de magnifiques moments de musique avec vous tous! A bientôt à l'ensemble instrumental!

Yann Loosli, responsable (direction à Riaz et Bulle) 079 689 57 05 Lionel Chapuis (direction à La Tour-de-Trême) 079 220 62 29



DOCUMENT A RENDRE A L'ENSEIGNANT DE MUSIQUE DE SA PROPRE CLASSE AU 2EME COURS DE MUSIQUE AVANT DE PARTIR POUR L'ETUDE

ENSEMBLE INSTRUMENTAL DE LA GRUYERE ELEVES DU CO DE BULLE

Les inscriptions se font aussi (merci de faire les 2 inscriptions - papier et en ligne) sur le site du CO, en suivant ces onglets : www.co-gruyere.ch/activités/ensembles musicaux/ensemble instrumental/lien d'inscription

Délai : au plus tard jeudi 8 septembre

A l'attention des parents et des élèves :

Nous certifions avoir pris connaissance des informations concernant l'ensemble instrumental et attestons que notre fils/fille participera durant cette année scolaire à toutes les activités de l'ensemble instrumental

Nom:
Prénom :
CO et Classe :
Lieu et date :
Signature de l'élève :
Signature des parents :

L'inscription deviendra définitive uniquement à la réception de ce document signé par les parents et l'élève.